



Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois

INFO-PARENTS

28 AVRIL 2020

Plan de réouverture graduelle des écoles et des services de garde en milieu scolaire

Chers parents,

Afin de vous informer des détails concernant le plan de réouverture des écoles ainsi que des services de garde du Québec, nous vous transmettons une correspondance du **ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge**.

En voici les grandes lignes :

- le retour en classe des élèves du préscolaire et du primaire se fera sur **une base volontaire** à partir du 11 mai 2020. Les écoles primaires et les services de garde en milieu scolaire seront ouverts à partir de cette date, avec des mesures de sécurité strictes pour assurer la santé et la sécurité de tous.¹
- les écoles secondaires demeureront fermées jusqu'en septembre et les élèves pourront poursuivre leurs apprentissages à distance.

Nous vous informons que certaines indications dans la lettre du Ministre seront adaptées par la Commission scolaire pour répondre aux besoins, en fonction de nos réalités.

Pour les parents du secteur primaire

Nos écoles communiqueront avec vous rapidement pour procéder à l'inscription des élèves. Cette inscription est nécessaire pour nous permettre de prévoir les ressources nécessaires à leur accueil (personnel enseignant, surveillance, service de garde, transport scolaire, etc.).

Pour la récupération des effets personnels, une communication spécifique de votre école vous sera acheminée.

Soyez assurés que la Commission scolaire et ses établissements travaillent activement afin d'établir les conditions d'une réouverture sécuritaire et harmonieuse pour tous, dans le respect des consignes de santé publique.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Merci de votre précieuse collaboration,

Alain Guillemette, directeur général

¹ Consulter le document « Retour en classe sécuritaire »



Retour en classe sécuritaire

Conditions essentielles à la mise en œuvre du plan de retour en classe

- Accès optimal aux tests de dépistage de la COVID-19 par les personnes présentant des symptômes.
- Exposition limitée des personnes vulnérables au virus.
- Nombre de nouveaux cas stable ou à la baisse.
- Maintien d'un R0 (indicateur de propagation du virus) inférieur ou égal à 1.

Mesures mises en application dans les établissements scolaires

- Retour non obligatoire des élèves dans les établissements scolaires.
- Respect de la règle de distanciation sociale de 2 mètres.
- Maximum de 15 élèves par local.
- Horaires ajustés pour minimiser les déplacements et regroupements en même temps (ex. : accès à la cour de récréation à tour de rôle).
- Entretien régulier pour assurer la salubrité des locaux.
- Sensibilisation en matière d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.
- Lavage des mains fréquent et obligatoire pour tous.
- Transport scolaire réorganisé de sorte qu'un banc sur deux soit libre et que la limite d'un enfant par banc soit respectée.
- Mise en place d'une zone de protection pour le conducteur.
- Trousse d'urgence prête pour utilisation en cas de besoin (gants, masque de procédure, blouse, solution désinfectante).
- Interdiction à toute personne (élève ou personnel de l'école) présentant des symptômes de la COVID-19 de fréquenter l'école, et ce, pour une période de 14 jours.
- Présence à l'école non recommandée à toute personne (élève ou personnel de l'école) présentant une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou allaitement, âgé de 60 ans ou plus) avant septembre 2020.
- Lieux communs non essentiels fermés dans les écoles et accès aux établissements scolaires réservé au personnel et aux élèves seulement.

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 27 avril 2020

Chers parents,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier sincèrement du soutien accru que vous avez apporté à votre enfant dans ses apprentissages au cours des dernières semaines, et ce, malgré des conditions parfois difficiles.

Votre grande adhésion ainsi que celle de l'ensemble de la population aux mesures de confinement mises en place depuis le début de la crise ont permis une amélioration globale de la situation épidémiologique. Aussi, nous pouvons maintenant procéder à la réouverture progressive, prudente et sécuritaire des établissements scolaires.

Le plan de retour en classe a été élaboré en collaboration avec le directeur national de la Santé publique, le docteur Horacio Arruda, et son équipe. Il permettra aux élèves de revenir à l'école pour consolider leurs acquis et compléter les apprentissages essentiels d'ici la fin de l'année scolaire, tout en minimisant les risques de propagation de la COVID-19.

Calendrier de réouverture graduelle

À partir du 11 mai prochain, l'ensemble des écoles préscolaires et primaires du Québec pourra rouvrir ses portes, à l'exception de celles de la Communauté métropolitaine de Montréal. À partir du 19 mai prochain, celles-ci devraient pouvoir rouvrir leurs portes à leur tour, si la situation le permet.

Les activités régulières des services de garde scolaires reprendront lors de la réouverture des établissements.

Dans tous les cas, les écoles devront appliquer les mesures d'hygiène strictes et de distanciation établies par les autorités de Santé publique. Notamment, le nombre maximum d'élèves par local sera de 15 et la distance de 2 mètres devra être respectée. De nouvelles normes s'appliqueront également aux services de transport scolaire.

Cette réouverture sera soumise à un plan de réévaluation en continu.

Quant à eux, les établissements secondaires demeureront fermés jusqu'en septembre prochain. Les élèves consolideront leurs acquis et poursuivront leurs apprentissages à distance grâce à un encadrement pédagogique bonifié par l'équipe-école. Un plan de travail et des activités seront acheminés chaque semaine. De plus, les enseignants seront disponibles pour accompagner les élèves jusqu'à la fin de l'année.

Il est tout à fait normal que le retour en classe soulève des inquiétudes. Je tiens cependant à vous rassurer : les écoles devront appliquer les mesures de sécurité et d'hygiène strictes recommandées par la Santé publique.

Un retour en classe volontaire

Si vous êtes parent d'un élève d'âge préscolaire ou primaire, sachez que ce retour graduel se fera de façon volontaire. Les apprentissages des enfants pourront être poursuivis de la maison, si tel est le souhait des parents. Le cas échéant, l'école assurera un encadrement pédagogique à distance.

Bien que ce retour se fera de façon volontaire, **je suggère très fortement** aux parents des enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation d'opter pour un retour en classe dès que possible, et ce, afin que ces élèves bénéficient d'un soutien pédagogique maximal de la part de leurs enseignants et des équipes de professionnels des écoles. Les parents concernés seront contactés sous peu à ce sujet par leur école.

Pour des raisons de santé et de sécurité, si vous présentez une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave) ou si cela est le cas de votre enfant ou de toute personne vivant à votre domicile, vous devez garder votre enfant à la maison et poursuivre les apprentissages à distance.

Afin d'organiser de manière optimale les services pédagogiques qui seront offerts lors de la réouverture, nous vous demandons de contacter votre établissement scolaire dès que possible afin de lui faire part de votre décision, quelle qu'elle soit. En l'avisant au moins une semaine avant la date de réouverture prévue, vous permettrez à l'administration de s'assurer d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possible, tout en observant les recommandations strictes de la Santé publique. Vous recevrez une communication à cet effet au cours des prochains jours.

Préparatifs en vue de la reprise des activités pédagogiques

Évidemment, ce retour en classe sera très différent de ceux que vous avez connus. Des mesures de sécurité et d'hygiène bien strictes devront être respectées par les enfants. Elles leur seront expliquées par les membres du personnel scolaire, mais nous comptons sur votre aide pour veiller à ce qu'elles soient appliquées.

Si vous êtes parent d'un élève du préscolaire ou du primaire et que vous optez pour le retour en classe :

- Assurez-vous que votre enfant se lave rigoureusement les mains avant son départ le matin et à son retour à la maison.
- Les services de transport scolaire seront réduits au minimum et prévoiront des limitations importantes afin de respecter les recommandations de la Santé publique. Nous vous encourageons donc à assurer le transport de votre enfant, sauf si cela vous est absolument impossible. Si votre enfant doit utiliser le transport scolaire, veuillez lui rappeler l'importance d'éviter les contacts avec les autres élèves.
- Dans l'école, les lieux communs non essentiels, dont les gymnases et les bibliothèques, seront fermés. La cour de récréation sera accessible, mais avec d'importantes restrictions, et en alternance. Le but est d'assurer une étanchéité entre les différents groupes et de minimiser les risques. Encore une fois, nous vous demandons de rappeler à votre enfant d'éviter les contacts entre élèves, et particulièrement avec ceux des groupes autres que le sien.
- Les cafétérias seront fermées. Si votre enfant mangeait habituellement à l'école, assurez-vous qu'il apporte chaque jour un repas à l'école. Si votre enfant revenait dîner à la maison, il lui sera encore possible de le faire, mais les mêmes dispositions s'appliquent quant au lavage rigoureux des mains à son arrivée et à son départ.
- En dehors des heures de classe, il est important de ne pas exposer vos enfants à une personne présentant une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou allaitement, personne âgée de 60 ans ou plus).

Si vous êtes parent d'un élève du préscolaire ou du primaire et que vous optez pour la poursuite des apprentissages à domicile ou si vous êtes parent d'un élève du secondaire :

- Pour nous assurer que tous complètent l'apprentissage des savoirs essentiels d'ici la fin de l'année scolaire, une opération majeure de prêt de matériel numérique sera lancée au cours des prochains jours. Si vous ne disposez pas d'un ordinateur ou d'un outil ayant accès à Internet à la maison, veuillez en aviser rapidement votre établissement scolaire.
- Assurez-vous que votre enfant suive le plan de travail et qu'il réalise les activités que lui fournira l'école.

- Assurez un suivi régulier des apprentissages de votre enfant avec la ressource qui sera désignée par votre école et faites appel à cette personne au besoin.

Que votre enfant poursuive ses apprentissages à l'école ou à la maison, sachez que la plateforme *L'école ouverte* sera encore régulièrement bonifiée. Télé-Québec poursuivra également la diffusion de sa programmation spéciale, en ligne et à la télévision, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Je suis conscient que vous pourriez avoir d'autres questionnements quant à la fin de l'année scolaire. Je vous invite donc à consulter les documents joints au présent envoi et à demeurer à l'affût des consignes plus détaillées qui vous seront transmises par votre école au cours des prochaines semaines.

En terminant, je tiens à vous remercier une fois de plus de votre collaboration pendant cette période difficile. Tous ensemble, nous passerons au travers. Ça va bien aller!

Veuillez agréer, chers parents, mes sincères salutations.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Jean-François Roberge

p. j.